

Image not found or type unknown



Huissier pas tres clair, louche

Par **touthankamon**, le **29/03/2013 à 10:12**

bonjourrrrn j'avais un litige avec une société de crédit pour un montant 6800 eurosrrnla société de crédit a été déchue de ses droits aux intérêts l'ordonnance du tribunal m'ordonne de payer 5800 euros tous frais payés rnc'est ce que j'ai fait par virement en 3 fois sur le compte de l'huissierrrnmais 1 mois après l'huissier me réclame par mail 84 euros pour soit disant mauvais calculs de sa part rnmais je trouve cela bizarre [/b]rna til le droit d'agir ainsi surtout en m'envoyant un simple email merci

Par **nohky**, le **25/04/2013 à 10:28**

Bonjour,rrnnil a le droit de réclamer, vous avez le droit de lui dire non :)